



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 34/2024**

**SÉANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 24 septembre 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 2)

**Présents :** Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Philippe HARDY, François HENRION, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

**Absents excusés :** Bertrand DUVAL (pouvoir donné à François HENRION)  
Michel LISSMANN (pouvoir donné à Pierre MUEL)

Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Thierry HORY, Odile JACOB-VARLET, Frédéric NAVROT

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - REVALORISATION DES CONTRATS D'ASSURANCES DU MARCHÉ MP2022-17**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération du 7 décembre 2022, le marché public d'assurances n° MP2022-17 a été attribué, pour l'ensemble de ses lots responsabilité civile, protection fonctionnelle, flotte automobile et dommages aux biens et risques annexes, à la société Groupama Grand Est.

Cette dernière a informé la Régie par courrier d'une augmentation substantielle (+ 28,6% y compris indexation contractuelle) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 des tarifs de nos contrats d'assurance et du relèvement des franchises initialement définies. Cette augmentation est expliquée par à une aggravation des sinistres sur l'ensemble des collectivités depuis 4 ans et, pour ce qui concerne la Régie, à un déséquilibre entre les cotisations et les sinistres payés ou provisionnés.

Compte tenu des difficultés d'assurance que connaissent actuellement les collectivités et établissements publics, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de valider la révision des contrats d'assurance de la Régie telle que précisée dans le courrier présenté en annexe.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu le marché de service de contrats d'assurances MP2022-17 attribué à GROUPAMA Grand Est,

Vu le courrier du 18 juin 2024 adressé par GROUPAMA Grand Est à la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz,

**VALIDE** la révision des contrats d'assurance de la Régie telle que précisée dans le courrier présenté en annexe.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 2 octobre 2024,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.